



OFFRE DE SERVICE

GESTION SOCIALE - PAIE

En tant que groupement d'employeurs, GEDIA peut apporter à ses adhérents **son aide ou son conseil en matière d'emploi et de gestion des ressources humaines**. Il s'agit d'une activité secondaire, qui se veut complémentaire à l'activité principale du groupement : la création et la gestion d'emplois en temps partagé.

Dans ce cadre, GEDIA propose un service paye **à destination exclusive de ses adhérents**. Cela s'inscrit dans la stratégie globale de GEDIA de contribuer à l'amélioration et à la pérennité des emplois dans le secteur associatif d'une part et de sécuriser et accompagner la professionnalisation des associations dans l'exercice de leur fonction employeur d'autre part.



L'ÉQUIPE PAYE

ROBIN LAMACHE Directeur de GEDIA

- En charge du **pilotage et de la supervision** de l'activité PAIE.
- En charge de **la contractualisation** et de la mise en place avec les nouveaux entrants.
- En charge de la réalisation des **prestations RH** hors paie.

VINCENT PAULET Gestionnaire de paies

- En charge du paramétrage global et initial des plans de paie.
- En charge de **l'édition et de la transmission des bulletins de paie** à partir de la réception des variables de paie (EVP).
- En charge **du dépôt et du suivi des DSN**.



CONTENU

Réalisation des bulletins de paie | Interactions avec les organismes sociaux | DSN | Conseil personnalisé adapté aux spécificités des adhérents



QUI FAIT QUOI ?

GEDIA

- Etablit les bulletins de paie à partir des variables transmises.
- Transmet les bulletins de paie à l'adhérent et les dépose sur le coffre fort des salariés (le cas échéant).
- Assure la veille sociale et conventionnelle.
- Envoie la DSN (déclaration aux organismes sociaux).
- Assure un rôle d'alerte et de conseil.
- Explique les paies aux adhérents (et non directement aux salariés) selon les besoins.



ADHÉRENT

- Transmet les données nécessaires à l'établissement des bulletins de paie au plus tard le 24 du mois.
- Est le garant et le **responsable de la fonction employeur** (gestion et vie du contrat, classification, demande de formations,...) < pour tout besoin d'appui sur ce volet, GEDIA peut proposer un accompagnement RH spécifique.
- Règle les salaires et transmet les bulletins de paie.

OFFRE DE SERVICES PAIES



ADHÉSION À GEDIA

GEDIA étant une association, une adhésion annuelle est nécessaire afin de bénéficier de ses services.

TARIF

80€
(une fois par an)



PARAMÉTRAGE INITIAL

Paramétrage du plan de paie, des bases, des taux de cotisation et des dispositions de la convention collective dans le logiciel

TARIF

90 €
(en une fois)



OFFRE SOCLE

Réalisation des paies mensuelles et des déclarations sociales, comprenant :

- **Établissement du bulletin de salaire mensuel**

- Saisie des variables préalablement communiquées par la structure adhérente
- Déclaration Sociale Nominative (DSN) et envoi des fichiers DSN à la structure adhérente (Dropbox)
- Transmission des récapitulatifs de paies
- *Inclut le paramétrage d'un nouveau salarié + DPAE*
- *Pour les adhérents du spectacle : la rédaction de l'engagement est comprise.*

- **Veille sociale / RH**

- Veille sociale et veille conventionnelle (CCN) (grille salariale, valeurs de points,...)
- Conseils et réponses adaptés aux spécificités de la structure adhérente en matière de paie (forfait mensuel : 30 minutes)

Pour toute paie ne relevant pas du champ d'application d'une convention collective

TARIF

15€/bulletin



GESTION DES MOUVEMENTS SALARIAUX EXCEPTIONNELS

TARIF

- **Absence d'un.e salarié.e (maladie, maternité,...)**
 - Déclaration occasionnelle d'arrêt ou de reprise
 - Attestation de salaire
 - Calcul des absences, salaire rétabli, IJJS, ...
- **Sortie d'un.e salarié.e (démission, fin de contrat, RC,...)**
 - Calcul des indemnités de rupture (précarité, ICCP, etc)
 - Documents de fin de contrat : Solde de Tout Compte et certificat de travail, attestation Pôle Emploi

+ 8€/bulletin

+ 8€/bulletin

TARIF

- Réédition d'un bulletin de paie du fait ou à la demande de l'adhérent (avant le dépôt de la DSN)
- Simulation de paie
- Signature électronique de contrats

10 €

10 €

Sur demande



PACK PRIMO-EMPLOYEUR

TARIF

- Appui au choix de la convention collective
- Rédaction du contrat de travail (1)
- Conseil à la classification
- Mise en place et affiliations diverses (OPCO, médecine du travail,...)
- Briefing sur les principales obligations en droit du travail et de la CCN le cas échéant

90 €

En une fois

En cas de mobilisation de ce pack, le paramétrage annuel sera réduit à 50 €.

Adaptation de ce pack possible : sur demande

AUTRES SERVICES



GEDIA propose également des prestations sur le volet RH :

- Accompagnement à la mise en place d'outils RH
- Prestation de recrutement
- Accompagnement à la conduite d'entretiens d'évaluation ou professionnels
-

GEDIA peut également vous proposer les compétences de profils RH qualifiés dans le cadre d'une mise à disposition de personnel via l'emploi partagé.

TARIF

Sur
devis



Pour toute demande ou pour obtenir un devis, contactez-nous !

direction@gedia87.fr



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GEDIA



64, Rue Armand Barbès - Bâtiment 25
87100 LIMOGES



www.gedia87.fr



Retrouvez-nous sur LinkedIn